

# Maintenance technique de l'aviation | sCP 315.01

## PRIME SYNDICALE

### Quelles sont les conditions à remplir pour obtenir votre prime syndicale ?

Il faut être **affilié à la CGSLB pendant toute la période de référence** (01/01/2023 – 31/12/2023) et payer une cotisation à temps plein d'au moins 195 euros pour l'année de référence. Il ne faut pas faire partie du personnel des cadres.

Il faut également être **en service au 31/10/2023 dans une entreprise faisant partie de la Sous-Commission Partiaire 315.01.**

### Que devez-vous faire pour recevoir votre prime syndicale ?

Les attestations "Sabena Engineering", "Safran" et "X-Air Services" seront envoyées par le Fonds. Les membres employés par CAE, CAE training & TEC4JETS seront payés sur la base de la comparaison des listes de personnel et des données en notre possession.

**N'oubliez pas d'indiquer votre numéro d'affiliation et numéro de compte correct.**

### Quel est le montant de votre prime syndicale ?

Le montant de la prime syndicale s'élève à **145€**.

### Quand sera payée votre prime syndicale ?

Le paiement sera effectué à **partir de la deuxième moitié de janvier 2024.**

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages quand ils s'affilient.

Rendez-vous sur : <http://www.cgsלב.be/fr/saffilier-a-la-cgsלב>

S'affilier ? <http://www.cgsלב.be/fr/saffilier-a-la-cgsלב/registrer>

**Votre Liberté Votre Voix**

